

NOMBRE DE MEMBRES

|             |          |          |
|-------------|----------|----------|
| En exercice | Présents | Exprimés |
| 15          | 14       | 14       |

2-0912/2022

Date de la convocation

2 décembre 2022

Date d'affichage

2 décembre 2022

|      |        |            |
|------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 14   | 0      | 0          |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 9 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Absente :** Mme Stéphanie RELEA

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** M. Yannick CLAVERIE

**Objet : décision de remboursement des avances sur charges demandées aux locataires de l'appartement communal pour la période de septembre 2022 à décembre 2022 situé au 29 route de l'Eglise.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'arrêt maladie de l'agent communal qui a pour mission de réaliser le ménage dans le couloir et la cage d'escalier menant à l'appartement des locataires, le nettoyage n'a pas été réalisé de septembre 2022 à décembre 2022.

Il propose donc au conseil municipal de rembourser ces charges d'un montant mensuel de 20,00 € aux locataires soit un montant total de 80,00 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE** le remboursement de 80,00 € aux locataires de l'appartement situé au 29 route de l'Eglise.

**AUTORISE** le Maire à effectuer le remboursement de ces charges.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

